

bill concernant ce syndicat, à la Chambre des Communes, et que nous empruntons à la *Minerve*:

"Le 14 décembre, Sir Charles Tupper propose que la chambre se forme en comité pour examiner les fameuses résolutions proposant d'accorder \$25,000,000 et 25,000,000 d'acres de terre au syndicat. La Chambre se forme en comité le même jour et discute jusqu'au 12 janvier, alors que les résolutions sont adoptées sur division.

"Le 14 janvier, motion pour la seconde lecture, suivie de discussion. Le 18, M. Blake propose son long amendement, sur lequel le vote est pris le 26; l'amendement étant rejeté par 140 voix contre 54. Le même jour, cinq autres amendements: celui de Sir Albert Smith, rejeté par 53 contre 113, celui de M. Béchard, 122 contre 54; celui de Sir Richard Cartwright, 127 contre 53; celui de M. Barpee (Sunbury) 127 contre 51; celui de M. Laurier, 128 contre 54.

"Le lendemain, celui de M. Mills, 129 contre 48; celui de M. Borden 130 contre 53; celui de M. Anglin, 122 contre 51; celui de Trow, 116 contre 49; celui de M. Patterson, 120 contre 119; celui de M. Rinfret, 118 contre 49; celui de M. Charlton, 124 contre 52; celui de M. Ross (Middlesex), 124 contre 52; celui de M. Sriver, 122 contre 52; celui de M. Guthrie, 123 contre 52; celui de M. Casgrain, 121 contre 50; celui de M. Cameron (Huron), 116 contre 48; celui de M. Killam, 113 contre 47; celui de M. Fi-et, 113 contre 48; celui de M. Larue, 112 contre 47; celui de M. King, 112 contre 46; celui de M. Macdonnell (Inverness), 109 contre 46; celui de M. Casoy, 108 contre 46.

"Le 28 janvier, à 8 heures du matin, les résolutions furent votées par 108 contre 46.

"Dans l'après-midi du même jour, Sir John présenta le bill, basé sur les résolutions, qui subit sa première lecture. La seconde lecture fut votée le 30, par 106 contre 46. Puis la chambre se forma en comité sur le bill.

"Enfin mardi, le 2 février, la troisième lecture fut votée, et de bill adopté."

Ce bill, soumis à la considération du Sénat, a subi sa troisième lecture et a été adopté; il a été sanctionné par le Gouverneur-Général mardi dernier.

*Crédit foncier franco-canadien.*—Le *Courrier du Canada* informe que les opérations de cette association de prêts ont commencé lundi, le 14 février. Les bureaux de la compagnie sont dans les édifices de la "Banque Union." Une réunion des directeurs a eu lieu samedi dernier. Il y a été annoncé que le capital de \$20,000,000 de francs avait été payé. Plusieurs demandes d'emprunts ont déjà été faites à M. L. N. Carrier, gérant de la compagnie, à Québec.

P. B. Benoit, écrivain, membre du Conseil d'agriculture et député à la Chambre des Communes, pour le comté de Chambly, vient d'être nommé inspecteur du "Crédit foncier franco-canadien."

—Le service postal entre Québec et le Lac St-Jean, a lieu maintenant trois fois par semaine. La première malle envoyée au lac St-Jean, par le nouveau chemin de colonisation a mis quarante heures à s'y rendre, ce qui fait une différence de deux jours et huit heures en faveur du nouveau chemin. M. M. S. Lesage et Baudet député de Chicoutimi, ont le mérite d'avoir travaillé à obtenir cette amélioration des autorités postales.

## CAUSERIE AGRICOLE

### CULTURE DES PRAIRIES NATURELLES.

On donne le nom de *prairies naturelles* à toute espèce de terrain qui produit naturellement une herbe assez abondante et assez haute pour pouvoir être fauchée à sa maturité et convertie en foin.

Les produits des prairies naturelles et artificielles servent à la nourriture des bestiaux, qui se trouvent nécessairement en plus grand nombre dans les localités riches en pâturages naturels, et dans celles où la culture des prairies artificielles a reçu de l'extension, que dans toutes les autres. Cependant, malgré les progrès que cette dernière a faits dans notre pays depuis déjà quelques années, et l'augmentation des bestiaux qu'elle a procurée; malgré l'étendue assez considérable de prairies naturelles qui est disséminée sur son territoire, et les soins qu'on leur donne dans plusieurs localités, les produits réunis sont encore très-insuffisants pour pouvoir nourrir la quantité de bestiaux qui serait nécessaire aux besoins de la consommation annuelle; et si notre agriculture est parvenue à élever et à engraisser un nombre de bestiaux plus grand qu'autrefois, il faut croire que la consommation a augmenté dans une proportion encore plus considérable. On ne peut remédier à cet inconvénient, fâcheux sous tous les rapports, que par une plus grande extension dans la culture des prairies artificielles, ou par l'amélioration des prairies.

C'est principalement par l'amélioration générale des produits des prairies naturelles que l'on peut espérer de voir l'éducation et l'engraissement des bestiaux s'élever dans notre Province, non-seulement au niveau de la consommation générale, mais encore, et avec le temps, devenir l'objet d'une exportation singulièrement avantageuse; mais pour cela il faudra bien se garder de vendre ce fourrage à l'étranger, si pour cela on était obligé de priver les animaux de nourriture et être après cela dans l'obligation de les vendre à vil prix.

Si l'on veut réussir dans l'éducation et l'engraissement des bestiaux, en ayant suffisamment de nourriture à leur offrir, il faudrait que les cultivateurs fussent familiers avec les différents procédés qui constituent la bonne culture des prairies naturelles.

Malheureusement cette culture semble reléguée dans un petit nombre de localités; dans toutes les autres, les prairies sont, pour ainsi dire, abandonnées à la nature, et, dans cet état, elles ne rendent pas à leurs propriétaires la moitié des fourrages qu'elles devraient produire avec des soins, et quelques travaux d'amélioration, dont la dépense, pour le plus grand nombre de cas, est insensible dans la balance des produits.

Nous allons réunir ici les renseignements que nous avons trouvés dans les ouvrages que les meilleurs agronomes nous ont fournis sur la culture des prairies naturelles.

*Classement des prairies naturelles.*—Le Divin créateur, auteur de la nature, toujours admirable dans sa providence infinie semble avoir donné aux divers pâturages un caractère particulier qui pût les faire reconnaître facilement par les animaux dont ils devaient